



Procédures d'évacuation

Date de rédaction: 28/02/2020

Responsable : Carine LASSELIN – 02/279.58.45 –
carine.lasselin@brucity.education

Responsables PMR : Sophie LELIEVRE & Brett SCOHY – 02/279.58.79
– sophie.lelievre@brucity.education et brett.scohy@brucity.education

Afin de clarifier les procédures d'évacuation en fonction des différents cas de figure, voici la marche à suivre dans chacune des situations.

Lors d'une évacuation pour incendie ou exercice incendie

Des exercices d'alerte incendie sont réalisés au cours de chaque année académique.

Ceux-ci sont obligatoires et sont imposés par le règlement général sur la protection du travail et par les règles en vigueur à la Ville de Bruxelles.

Afin d'acquérir les automatismes indispensables, il est primordial que chacun respecte scrupuleusement les prescriptions suivantes :

- appeler le 112 et la cellule de crise (la loge du concierge : 02.279.58.24) ;
- à la réception du signal d'alarme, les membres du personnel avertiront les étudiants et leur demanderont d'évacuer sans délai (en veillant cependant à éviter la panique) ;
- les enseignants doivent accompagner leurs étudiants jusqu'à la sortie et jusqu'au lieu de rassemblement, **situé avenue de Stalingrad**. Ceci implique que chacun se soit renseigné sur celui-ci ;

- les fenêtres et les portes devront être fermées ;
- le responsable de l'étage (steward à chaque étage) veillera à guider les étudiants vers la voie d'évacuation prévue et à leur indiquer le point de rassemblement situé avenue de Stalingrad ;
- le steward d'évacuation veillera à communiquer à la loge les informations relatives à l'évacuation de son étage le plus rapidement possible au moyen de la check-list.

Chaque membre du personnel prête son concours à la sécurité des étudiants, là où cela s'avère nécessaire ;

- les portiques de sécurité se libèrent automatiquement au déclenchement de la centrale incendie ;
- en aucun cas les ascenseurs ne peuvent être utilisés, ceux-ci se mettent automatiquement au niveau 0 ;
- présence d'une chaise d'évacuation pour les étudiants ou membre du personnel à mobilité réduite, à utiliser en cas d'évacuation avec l'aide des coordinateurs de sécurité ;
- ne pas accéder au parking ;
- aucune porte de sortie ne peut être bloquée ;
- les portes palières doivent être fermées (afin d'éviter les appels d'air) ;
- les stewards d'évacuation informeront la cellule de crise que les lieux ont bien été évacués.

Dans le cas d'une fausse alerte, les stewards se chargeront de communiquer l'information dans les plus brefs délais et demanderont donc de ne pas évacuer.

La cellule de crise mettra tout en œuvre afin que la situation soit rétablie au plus vite.

Dans le cas d'une évacuation avec menace terroriste de niveau 3 ou 4, il est impératif d'éviter tout rassemblement aux abords de l'établissement. Il est demandé aux membres du personnel et aux étudiants de se disperser afin d'éviter tout danger.

Une fois la situation revenue à la normale, le bâtiment pourra être regagné en suivant les instructions des responsables.

Procédure d'évacuation pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Introduction:

A tout moment, la logistique, le concierge et/ou le responsable du personnel technique doivent être informés des PMR présentes dans l'établissement (PMR au sens large, par exemple aussi une femme enceinte aux derniers mois de grossesse) et de leur localisation dans le bâtiment.

Pour ce faire, une liste sera dressée chaque mois par le secrétariat de l'ICC et placée dans la farde 100 à la loge avec les coordonnées et horaires des PMR.

Les PMR doivent être munies du n° d'appel de la loge (centre de crise, où une présence permanente est assurée, dès le retentissement d'un signal d'alerte/alarme).

La PMR prévoit au minimum 2 accompagnateurs volontaires (au moins un remplacement au cas où l'un serait absent), et communique leurs noms et coordonnées.

Consignes d'évacuation :

Au déclenchement de la sirène, la PMR (ou son/ses accompagnateur/s) se renseigne par téléphone de la localisation du sinistre, la cellule de crise l'oriente vers une zone éloignée du sinistre ou vers la chaise d'évacuation placée au deuxième étage de phase 3 du bâtiment.

OPTIONS (suivant la structure du bâtiment):

Il est impératif que la PMR soit éloignée de la zone sinistrée

- soit, aidée de son/ses accompagnateur(s) la PMR rejoint la chaise d'évacuation située au deuxième étage phase 3;
- soit, avec son/ses accompagnateur(s) la PMR reste confinée dans un local en façade, d'où ils pourront être évacués par le service incendie.

NB: Dorénavant, il est strictement interdit d'utiliser l'ascenseur lors des évacuations, celui-ci se met automatiquement au niveau 0.

Par ailleurs, il est nécessaire que les PMR occupant le bâtiment et les accompagnateurs connaissent les différents couloirs de leurs étages.

Lieux de rassemblement :

Pour la sortie située dans le Passage du Travail, allée centrale avenue de Stalingrad vers la place Rouppe (au-delà de la rue Roger Van der Weyden).

Pour la sortie située 4 rue de la Fontaine (entrée principale de l'ICC) : allée centrale avenue de Stalingrad vers le pont du Midi (au-delà de la rue de la Fontaine).

Coordinateurs de sécurité et stewards d'évacuation

Cellule de crise: LA LOGE Tél. 02/279.58.24

Coordinateur de sécurité: Carine LASSELIN Tél. 02/279.58.45

Responsable PMR: Sophie LELIEVRE Tél. 02/279.58.79

Suppléants: Saïd EL SALITI Tél. 02/279.58.24

Equipier d'intervention: Saïd EL SALITI Tél. 02/279.58.24

Prénoms et noms des stewards et étages attribués

Carine LASSELIN

1er étage, aile gauche

Christopher GERARD

2e et 3e étage, aile gauche

Sophie LELIEVRE, Brett SCOHY et Frédéric VANDOOREN

2e et 3e étage, aile droite

Coordinateurs de sécurité ICC

Directeur : Michael VIVANE

Directeur adjoint : Christopher GERARD 02/279.58.46

Coordinateur : Carine LASSELIN 02/279.58.45

Responsable PMR : Sophie LELIEVRE 02/279.58.79

Suppléants : Saïd EL SALITI 02/279.58.24